

# S'inscrire au stage de formation syndicale du lundi 7 avril : c'est un droit !

Attention, faites les deux démarches (par voie hiérarchique et à la FSU78)

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU. Pour s'inscrire, il suffit de recopier la demande ci-dessous à la main et l'adresser par voie hiérarchique au Recteur ou au Directeur académique ou à son équivalent selon le cas, au moins un mois avant la date du stage.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits (l'année passée la FSU a permis de rétablir plusieurs collègues, pas suffisamment à notre goût, dans leurs droits). Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse équivaut à autorisation.

Pour participer au stage  
du 7 avril, il faut :

1°/ déposer une demande de congé pour formation syndicale avant le 7 mars par voie hiérarchique (voir ci-contre).

2°/ s'inscrire impérativement en renvoyant le coupon réponse ci-dessous :

- par courrier adressé à la FSU78 :

24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes,

- ou par courriel à :  
fsu.yvelines@wanadoo.fr

## Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom  
Prénom  
Grade  
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique  
Monsieur (Madame) le Directeur....

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 4, alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires \* , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 7 avril 2014 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Limay (centre de loisirs Edouard Fosse). Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

A ....., le ..... Signature

\* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

Inscription au stage FSU78 du 7 avril 2014 de :

Nom et prénom : .....

Adresse e-mail : .....@..... Tél : ...../...../...../...../...../.....

Affectation : ..... Catégorie : .....

Syndiqué(e) FSU (si oui quel syndicat)  oui Syndicat National : .....  non

Déjeunera le midi ( repas convivial sur place) :  oui  non (Préparé par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas).

Participation : 9 € pour les non syndiqués à payer sur place.

Lieu du stage : Centre de loisirs Edouard Fosse - Limay

Horaires : de 9h (mais accueil « café » dès 8h30) à 16h30

Plan d'accès : <http://sd78.fsu.fr/> ou sur demande à : [fsu.yvelines@wanadoo.fr](mailto:fsu.yvelines@wanadoo.fr)

